

Rapport du jury du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur

CAFFA Session 2019 **Académie de Paris**

Textes de référence

- Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.
 - Arrêté du 20 juillet 2015 portant organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA).
 - Circulaire 2015-110 du 21-07-2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA).
- Ces trois textes sont parus au BOEN n°30 du 23 juillet 2015.

Résultats du CAFFA, académie de Paris, session 2019

Admissibilité : 21 candidats se sont présentés. 15 ont été déclarés admissibles
Admission : 17 candidats ont passé les épreuves. 12 ont été admis

Résultats du CAFFA, académie de Paris, session 2018

Admissibilité : 28 candidats se sont présentés. 24 ont été déclarés admissibles
Admission : 16 candidats ont passé les épreuves. 9 ont été admis

Les attentes du jury pour l'ensemble des épreuves

Il est rappelé :

- que la qualification au CAFFA n'est pas une validation des acquis de l'expérience. La diversité des profils et des parcours ne doit pas faire oublier des enjeux centraux, communs à tous : la capacité à accompagner les changements au sein de l'institution, à renouveler les modes de formation, à réfléchir sur les évolutions majeures dans une approche globale du système éducatif et du parcours des élèves ;
- que le professeur formateur académique est le maître d'œuvre d'une expertise pédagogique qui doit relier le diagnostic des besoins (d'un professeur, d'une équipe, d'un établissement, d'un bassin) à une action de formation et d'accompagnement. Il n'est pas prescripteur d'une méthode personnelle (trop de candidats réduisent leur action à une approche personnelle) mais l'accompagnateur d'une professionnalisation des professeurs pour en assurer la fréquence et la variété des modalités, autour de dimensions clés : les capacités à mieux comprendre le cadre professionnel, les enjeux à traiter, les cultures didactiques et disciplinaires à mobiliser, les démarches permanentes de diagnostic, d'autoévaluation, de régulation, d'adaptation ;
- que se présenter au CAFFA doit correspondre à un cheminement cohérent et réfléchi.

Les principales remarques et recommandations mentionnées dans ce rapport 2019 complètent celles des rapports précédents. Le jury invite les candidats à les consulter attentivement.

Épreuve d'admissibilité

Présentation de l'épreuve

L'épreuve consiste en un entretien avec un jury, d'une durée de 45 minutes (un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury). L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat composé :

- d'un rapport d'activité de cinq pages maximum hors annexes ;
- les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).

Dans le cadre de l'exposé le candidat présente son itinéraire personnel. Il s'attache à montrer comment son expérience professionnelle, sa réflexion sur l'enseignement de sa discipline, sur le fonctionnement d'un établissement, sur le travail en inter- et/ou en pluri- disciplinarité, sur l'évolution du système éducatif et des missions des enseignants s'inscrivent dans une perspective d'accompagnement et de formation.

L'exposé doit permettre de mettre en relation cette expérience avec des éléments du rapport d'activité, afin d'évaluer :

- la capacité du candidat à se présenter en dégagant les points forts de son parcours et à prendre du recul sur ses expériences professionnelles ;
- la capacité à adapter son activité professionnelle à une diversité de publics et à des contextes scolaires variés ;
- l'engagement dans la vie pédagogique de sa discipline au travers de projets à l'échelle de l'établissement, du bassin ou de l'académie ;
- le regard et l'intérêt pour les actions de formation, voire pour la fonction de formation.

➤ **Le dossier**

Analyse globale

Dans l'ensemble, les dossiers des candidats respectent les exigences de l'épreuve. Ils sont complets, bien organisés, présentant souvent des expériences riches et variées (en formation initiale ou/et en formation continue). Le jury a apprécié les rapports d'activité qui ne se limitent pas à décrire les expériences du candidat mais qui montrent comment elles ont nourri son projet.

Toutefois, trop de dossiers sont construits selon un format « réponses/questions », reprenant de façon systématique les compétences décrites dans le BO. Cette présentation « catalogue » très exhaustive d'expériences juxtaposées rend difficile pour le candidat la prise de recul et la mise en perspective par une analyse des compétences acquises en regard de son projet, et ne permet pas de mettre en évidence les liens entre les éléments professionnels relatés. Ce n'est pas au jury de faire la démarche cognitive de comprendre ce qui fait sens pour le professionnel.

Recommandations et préconisations du jury

Il ne s'agit donc pas dans la constitution du dossier de reprendre telle quelle la liste des compétences présentées dans le bulletin officiel ou de se limiter à un catalogue de toutes les fonctions occupées mais de mettre en avant les compétences personnelles que le candidat pense pouvoir valoriser en tant que formateur, au regard d'une expérience individuelle. Le jury invite donc le candidat à prendre du recul par rapport à ses expériences professionnelles et à chercher à les problématiser autour d'un plan personnalisé, sans pour cela être dans une recherche systématique d'originalité. Le projet doit être explicitement énoncé.

Il est attendu des dossiers irréprochables sur la forme : la syntaxe et l'orthographe doivent absolument être maîtrisées, la présentation doit être soignée, et quels que soient les choix du candidat, la structure du dossier doit apparaître très clairement. Il est rappelé que les rapports

d'évaluation sont à joindre au dossier. Ils constituent un élément que le jury prend en compte pour l'admissibilité.

➤ L'exposé

Analyse globale

Dans l'ensemble, les exposés sont bien préparés, leur construction est pensée et organisée, le temps imparti est respecté. Ils sont davantage personnalisés que les dossiers.

La maîtrise de l'oral est inégale selon les candidats :

- certains se contentent d'une lecture pure et simple de leurs notes ou répètent leur dossier en décrivant leur parcours de manière chronologique, d'autres restent trop centrés sur les missions d'enseignant. Ces choix non pertinents adoptés par ces candidats ne leur permettent pas d'être dans une posture de distanciation, ni de mener une analyse réflexive en matière de formation;
- certains exposés sont restés dans le registre du déclaratif et du ressenti, l'analyse étant dans ces cas très superficielle;
- le jury a apprécié les candidats qui ont su se détacher de leur dossier, qui ont montré du dynamisme et de la conviction, preuves d'une certaine ambition ou dans tous les cas d'une suffisante motivation à devenir PFA.

Recommandations et préconisations du jury

Le jury renvoie les candidats aux recommandations déjà formulées dans le rapport 2018. Il est cependant à nouveau rappelé que les activités et les compétences du formateur ne sont pas celles de l'enseignant. Le jury attend du candidat qu'il élargisse son point de vue et offre de nouvelles pistes par rapport au dossier en mettant en évidence l'analyse de ses pratiques en tant que formateur. Il lui est conseillé d'adopter un angle d'attaque différent de la reprise chronologique développée dans le dossier. Il pourrait s'appuyer sur une expérience particulière. Un exposé thématique articulé autour des compétences acquises serait apprécié. Il est conseillé au candidat de bien connaître les missions du PFA, d'en identifier les enjeux et d'interroger la posture de formateur. Une connaissance du système éducatif et la compréhension des enjeux de l'Ecole sont attendues.

➤ L'échange

Analyse globale

Dans l'ensemble les échanges sont dynamiques. Les candidats sont à l'écoute, réactifs et dans une attitude réflexive. Certains ont de réelles connaissances sur le système éducatif dans sa globalité et non uniquement dans leur discipline d'enseignement.

Cependant, quelques candidatures sont prématurées, notamment pour les candidats dont l'expérience professionnelle est encore très courte. Ceux-ci n'ont en général pas le recul nécessaire pour analyser avec pertinence certaines problématiques comme par exemple les enjeux de la formation continue, l'accompagnement des professeurs débutant dans le métier, l'inclusion du numérique dans les pratiques enseignantes, points qui sont fréquemment abordés pendant l'entretien. Dans ces cas, les réponses sont trop générales, s'appuyant sur des connaissances assez vagues des problématiques liées à la formation, traduisant un manque de « maturité », et donc une difficulté à se projeter dans une posture de PFA.

Recommandations et préconisations du jury

L'échange est le moment durant lequel les compétences de formateur (déjà acquises ou en devenir) doivent être utilisées et explicitées après une écoute active des questions du jury. Celui-ci attend donc du candidat qu'il soit dans une posture qui permette au jury d'observer et de valider des compétences déjà acquises, ou dont on peut faire l'hypothèse qu'elles seront acquises avec un an de formation. S'agissant d'une phase d'échange avec le jury, le candidat doit parvenir à se mettre dans une posture convaincue de formateur (et non d'enseignant), sans pour autant tomber dans l'excès inverse qui consisterait à asséner des vérités sans capacité de recul. Si le candidat illustre son argumentation à l'aide d'exemples, il ne doit pas tirer de généralités de cas particuliers.

Comme pour tout oral de ce type et plus particulièrement dans le cadre d'un oral évaluant les compétences à devenir formateur, le jury attend du candidat des qualités d'écoute, de communication. Etre à l'écoute des propositions et se montrer souple et adaptable, défendre ses convictions de professionnel, tout en assumant aussi certaines limites ou axes de progression sont des compétences attendues d'un formateur.

En conclusion, le jury recommande aux candidats qui préparent l'admissibilité du CAFFA de faire le point sur leurs compétences et leurs besoins de formation en relation avec le référentiel du formateur, de s'informer auprès des PFA en activité afin de mieux cerner la réalité des missions qui leur sont confiées et d'approfondir leurs connaissances du système éducatif et du cadre institutionnel.

Épreuves d'admission

Présentation des épreuves

L'admission comporte deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien, un mémoire professionnel et sa soutenance. Ces épreuves permettent au jury de se prononcer sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur de personnels enseignants et éducatifs au regard des critères retenus (tels que précisés en annexe 2 dans la grille d'évaluation des épreuves d'admission).

Les remarques et conseils du jury sont globalement les mêmes que pour l'admissibilité.

➤ L'épreuve de pratique professionnelle

Présentation de l'épreuve

L'épreuve consiste, soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés - à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury.

Durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien

Analyse globale

Les candidats ont choisi cette année, comme lors de la session précédente, d'être observés lors de l'animation d'une action de formation professionnelle sur un sujet convenu au préalable entre le candidat et l'inspecteur compétent membre du jury, en concertation avec le chef d'établissement. Lors de cette observation le jury a pour objectif d'appréhender la démarche du candidat en tant que formateur. Il observe notamment les qualités relationnelles du candidat, ses compétences pédagogiques et didactiques, ses méthodes de questionnement, sa capacité à cadrer et à rappeler les règles.

Lors de cette session, le jury a particulièrement apprécié :

- la posture bienveillante des candidats, contribuant à faciliter les échanges et la prise de parole entre pairs ainsi que l'instauration d'un cadre et d'un climat de travail propices à la réflexion ;
- un positionnement équilibré et juste face au collectif et à chacun des stagiaires dans l'animation de l'action ;
- une mobilisation régulière, diversifiée et pertinente de supports numériques et papiers ;
- une bonne interaction entre la théorie et la pratique.

Si, pour la grande majorité des candidats ces différentes compétences ont été observées, il n'en demeure pas moins que la prestation de certains candidats n'a pas répondu aux attentes des membres du jury.

Recommandations et préconisations du jury pour l'épreuve de pratique professionnelle

Le candidat est attendu sur des gestes majeurs de la formation professionnelle qui ont été pour l'essentiel résumés dans le rapport du jury de la session 2017-2018. En complément, le jury attire l'attention sur quelques points de vigilance :

- l'accompagnement individualisé des stagiaires ne doit pas se faire au détriment du collectif ;
- il est indispensable pour certains candidats d'approfondir la réflexion sur la transposition didactique. Pour cela le candidat doit mener une réflexion en amont et réfléchir à l'ensemble du processus de formation, en particulier au réinvestissement de la formation auprès des personnels ou des élèves ;
- les objectifs doivent être priorisés ;
- l'action proposée doit être en adéquation avec les attentes institutionnelles et témoigner de la maîtrise des cadres, textes et problématiques de la formation.

Le jury conseille aux candidats de donner aux deux observateurs qualifiés les éléments nécessaires à la contextualisation de la séance de formation.

Recommandations et préconisations du jury sur l'entretien

Le jury attend du candidat qu'il témoigne d'une véritable capacité à prendre du recul dans l'action de formation qu'il a menée et qu'il puisse proposer des pistes de consolidation et de remédiation. Il attend également qu'il soit à l'écoute des remarques, qu'il sache se saisir de toutes les pistes proposées par le jury, tout en expliquant ses choix dans une démarche réflexive. On attend des candidats une attitude professionnelle et un discours adapté à ses interlocuteurs.

➤ Le mémoire professionnel

La circulaire 2015-110 précise le cadre dans lequel doit s'inscrire le mémoire, la forme attendue :

- un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation qui implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

- 20 à 30 pages hors annexes.

Le jury attend que ces préconisations soient strictement respectées.

Analyse globale ; recommandations et préconisations du jury

La qualité de nombreux mémoires témoigne d'une réelle implication des candidats tant dans leur rédaction, que dans le questionnement, l'argumentation et l'étayage théorique. L'exercice est donc dans l'ensemble réussi et les membres du jury notent une montée en puissance depuis trois ans de la qualité des mémoires.

Cependant quelques points doivent retenir l'attention des candidats aux prochaines sessions de l'admission au CAFFA, sans pour autant négliger les conseils qui ont pu être énoncés dans les précédents rapports :

- le jury regrette que certains candidats se réfugient derrière des apports théoriques et des citations sans pour autant donner d'exemples concrets de situation de formation ou d'analyse de situation de formation. La réflexion abstraite (même de qualité) ne doit pas remplacer les mises en pratiques concrètes, les apports théoriques devant « servir » explicitement la réflexion au-delà d'un catalogue de références et de travaux parfois partiellement maîtrisés. Il paraît important que le mémoire soit le reflet d'une approche réflexive mettant en avant une réflexion personnelle articulant apports théoriques et expériences ;
- deux points sont souvent moins bien traités par les candidats : formation transversale et/ou pluridisciplinaire et le positionnement dans l'Institution (notamment en cas de formation dans un contexte difficile) ;
- certains candidats sont restés centrés sur leur discipline et n'ont pas été en mesure de prendre du recul pour se projeter dans une situation de formation transversale.
- le jury a pu regretter les mémoires insuffisamment problématisés qui se limitent à une approche descriptive d'une action de formation. Le passage à l'écrit doit permettre au candidat de prendre du recul sur ses activités de formateur et d'envisager une mise en perspective de ses pratiques au regard des missions de PFA.

Il est rappelé que le jury attend :

- un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle interrogeant la fonction et le rôle du formateur et portant sur les apprentissages des adultes en développement professionnel ;
- une problématique clairement annoncée ; le travail écrit doit être suffisamment structuré afin de présenter clairement une véritable démarche expérimentale s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse de recueil de données ;
- une prise de recul à la fois par rapport au sujet traité, aux exemples donnés, aux lectures faites et aux auteurs cités ;
- une réflexion étayée par la pratique, nourrie par celle conduite à partir de la didactique de la discipline du candidat, et qui peut être élargie à de la formation transversale ;
- une projection vers les futures missions du formateur académique au-delà de la discipline du candidat afin que celui-ci démontre sa capacité à anticiper ;
- une réflexion sur l'interdisciplinarité et l'inter-degré ;
- une analyse des apports et des difficultés de la coanimation ;
- les annexes (avec des titres précis) doivent être explicitées afin de permettre à des lecteurs variés de se les approprier ;
- les bibliographies pléthoriques doivent être évitées.

➤ la soutenance et les échanges avec le jury

Présentation de l'épreuve

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

Le jury apprécie la capacité du candidat à :

- se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental bénéfique à l'amélioration des pratiques ;
- analyser sa pratique dans une confrontation d'expériences avec des pairs et d'autres professionnels ;
- discuter du fondement des hypothèses retenues ;
- relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.

Analyse globale

La présentation orale a été bien préparée, le temps imparti a été respecté. Dans la plupart des cas, les candidats ont adopté une posture réflexive qui a permis les échanges avec le jury.

Le jury attire l'attention des futurs candidats sur plusieurs dérives constatées (celles-ci n'ont concerné que quelques candidats) :

- rester collé au mémoire dont la soutenance n'est que la copie orale ;
- à l'inverse, partir sur une problématique totalement différente pour éviter les redites. On perd, à ce moment-là, la logique du travail accompli au cours de l'année ;
- une difficulté, voire incapacité pour certains candidats à connecter, de façon logique et harmonieuse, les références théoriques et les spécificités du réel, ce qui constitue le grand écart à combler pour tout formateur dans les actions de formation, la théorie devant soutenir, justifier, illustrer les choix de façon permanente ;
- un certain manque de souplesse dans les échanges ;
- une difficulté à se positionner en tant que formateur et à se projeter dans les missions de PFA ;
- une appropriation insuffisante des concepts, une absence de réflexion sur la mise en œuvre en formation ;

L'apport numérique a été très inégal, parfois brillant, parfois inexistant.

Recommandations et préconisations du jury

Le jury attend que les candidats soient en mesure de sortir de l'analyse du travail mené et restitué dans le mémoire, pour appréhender plus globalement leurs missions au sein du système éducatif français. Le candidat doit ainsi montrer son aptitude à transposer son sujet et son expérience en dehors de son champ disciplinaire et à d'autres niveaux d'enseignement. Les connaissances « scientifiques » doivent servir à apporter un éclairage aux pratiques professionnelles et à étayer le discours. Le candidat futur formateur doit parfois clarifier son positionnement dans la chaîne hiérarchique. Les échanges avec le jury sont aussi l'occasion pour le candidat de montrer qu'il a réfléchi au travail mené pendant deux années pour se former : comment analyser les réussites, les échecs, quelles remédiations proposer.

Le jury attend également du candidat qu'il montre l'intérêt du sujet de mémoire choisi pour avancer dans l'adaptation à des missions de PFA et qu'il se renseigne sur les structures de la formation dans l'académie et de son pilotage : ESPE, Rectorat, liens entre les deux, rôles des inspecteurs et des

chefs d'établissement dans la formation, etc. Le candidat est donc invité à s'interroger au préalable sur la polyvalence nécessaire à l'exercice du métier de professeur formateur académique. Les cadres institutionnels, les publics et modalités de formation doivent être envisagés dans leur diversité.

Il est conseillé aux candidats de venir le jour de la soutenance avec leur matériel informatique s'ils ont prévu de projeter un document.

En conclusion, le jury recommande aux candidats de s'inscrire et de participer aux formations organisées par le rectorat en partenariat avec l'ESPE et de prendre connaissance des textes officiels. Il conseille, notamment aux professeurs qui n'ont jamais été formateurs et pour qui les épreuves du CAFFA se relèvent difficiles, de participer aux réunions des formateurs disciplinaires et de co-animer plusieurs stages mais aussi d'aller voir d'autres formateurs en action. Des rencontres avec des formateurs académiques en activité ou/et avec le corps d'inspection pourraient aussi leur permettre d'approfondir leur représentation des missions définies par le bulletin officiel, missions qui leur sont encore, pour certains d'entre eux, très théoriques.

ANNEXE 1 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 du bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015)

Ce référentiel s'appuie sur les travaux menés entre 2013 et 2014 dans le cadre de l'université d'été « former les formateurs » pilotée par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) en collaboration avec la Chaire Unesco « former les enseignants au 21^e siècle » et l'Institut français de l'éducation (IFé).

Il a bénéficié du travail collaboratif d'ateliers et de sessions à distance qui ont réuni des enseignants formateurs et des inspecteurs des premier et second degrés, des responsables académiques de la formation ainsi que des formateurs et des enseignants chercheurs intervenant en ESPE.

Cette modalité d'élaboration a favorisé le croisement de regards et le dialogue entre des praticiens et des ingénieurs de la formation : la réflexion s'est attachée à cerner le cœur du métier du formateur d'enseignants et de personnels éducatifs : former à transmettre et à apprendre.

La professionnalité du formateur et son éthique

L'action de formation, selon la définition contenue dans la circulaire DGEFP n° 2011-26 du 15 novembre 2011 (fiche n° 1), consiste à « conduire un processus visant à une évolution des savoirs et des savoir-faire » du professionnel « à partir de ses connaissances, compétences, qualifications et besoins ».

La conduite de ce processus requiert de la part du formateur un engagement éthique qui se fonde doublement sur le respect de la personne en formation et sur l'éthique de la commande.

Le formateur doit se penser et se situer de manière autonome dans le cadre de la profession – définie par des normes, des règles, des valeurs – pour aider la personne en formation à se construire professionnellement en développant sa réflexion et sa liberté d'initiative.

Les quatre domaines de compétences du formateur

Les compétences professionnelles ont été regroupées en quatre domaines :

1. Penser - Concevoir - Élaborer
2. Mettre en œuvre - Animer
3. Accompagner l'individu et le collectif
4. Observer - Analyser - Évaluer

Une sélection de ressources pour la formation

Un ensemble de ressources pour le formateur a été élaboré en regard du référentiel : il s'agit de notions et de références organisées de manière à en favoriser la consultation. Cette sélection n'est en rien normative ou exhaustive ; elle entend servir la constitution d'une culture commune entre les formateurs. Sa mise en ligne sur Éduscol en favorisera l'accès et l'appropriation par chacun au gré de ses besoins et de ses curiosités pour l'accompagner dans son parcours de formateur.

Penser - Concevoir - Élaborer

Connaître les fondamentaux de la formation professionnelle : le vocabulaire commun, les acteurs et le contexte réglementaire ; les étapes et les types d'évaluation d'une action de formation ; les dispositifs et les formats de formation ; le rôle, les obligations et la posture du formateur ; les caractéristiques et les ressorts de la motivation de l'adulte apprenant.

Identifier les conditions qui favorisent l'efficacité d'une formation et une évolution chez les apprenants.

Analyser la commande institutionnelle ainsi que les besoins et les attentes des apprenants et savoir les mettre en tension ; prendre en compte la diversité des besoins dans la construction de l'offre de formation.

Élaborer un programme de formation : formuler un objectif de formation et des objectifs pédagogiques ; identifier les pré-requis ; choisir les méthodes d'évaluation ; élaborer une progression des apprentissages ; identifier les techniques d'animation possibles.

Concevoir le scénario et les ressources spécifiques pour une formation hybride ou à distance.

Anticiper les moyens logistiques, les outils et les supports nécessaires à la réalisation de l'action ; identifier les avantages et les inconvénients de ces supports.

Élaborer des écrits professionnels en lien avec les différents volets de l'activité de formation et construire des ressources pédagogiques.

Mettre en œuvre - Animer

Introduire et conclure une séquence de formation.

Installer un environnement bienveillant et sécurisant ; ne pas ignorer les répercussions émotionnelles de la formation chez les personnes en formation..

Mettre en œuvre des modalités pédagogiques et des techniques d'animation fondées sur la mise en action des apprenants : faire comprendre, faire dire, faire faire, faire collaborer.

Accompagner les apprenants dans leur apprentissage : partager les références théoriques, mettre des mots sur les situations et les ressentis, les dilemmes professionnels rencontrés en mobilisant différents langages et une pluralité de modèles explicatifs issus des savoirs de recherche.

Gérer les phénomènes de groupe et d'individualité.

Gérer les spécificités de l'animation et de l'accompagnement à distance.

Co-animer une formation et faire bénéficier les apprenants de la richesse d'une dualité de propositions.

Accompagner l'individu et le collectif

Accompagner les individus et les équipes dans la durée pour développer la confiance et le pouvoir d'agir, en facilitant les échanges en présence et à distance.

Donner aux individus et aux équipes des outils pour agir ; étayer leur analyse par des rétroactions fondées sur des traces prélevées dans leur activité.

Suivre avec attention les expérimentations et les innovations mises en œuvre en s'attachant aux modifications qu'elles induisent.

Aider chacun à s'engager dans un projet d'enseignement, de formation, de recherche-action ; soutenir et valoriser le développement des compétences dans une démarche de formation tout au long de la vie.

Observer - Analyser - Évaluer

Observer et analyser des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider à réajuster les pratiques.

Contribuer à l'évaluation d'un dispositif de formation ; concevoir des critères et des indicateurs ainsi que des outils de recueil des données, analyser les résultats, ajuster les actions de formation en conséquence.

S'efforcer de mesurer le transfert de la formation sur l'enseignement et l'action éducative en faisant de la qualité des apprentissages des élèves un des critères d'efficacité des actions entreprises.

Savoir accepter les remarques ; prévoir l'évaluation de son action par les apprenants et pratiquer l'autoévaluation.

Réfléchir entre pairs dans un groupe d'analyse de pratiques : se distancier, modéliser son action, poursuivre son processus de questionnement et de formation.

ANNEXE 2 : Synthèse des compétences du candidat (annexe 2 du bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015)

TI : très insuffisant

I : insuffisant

S : satisfaisant

TS : très satisfaisant

Domaine de compétence	/ 5
Penser, concevoir, élaborer	
Mettre en œuvre, animer, communiquer	
Accompagner	
Observer, analyser, évaluer	
Total sur 20	/ 20
Intégration du numérique (minoration ou bonification)	Entre - 2 et + 2 points

Grille d'évaluation critériée des épreuves d'admission

Critères		TI	I	S	TS
ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE					
1 - Analyse de pratique a) entretien du candidat avec le stagiaire					
	Qualité de l'analyse de la séance				
	Dialogue constructif				
	Remarques hiérarchisées				
	Conseils pertinents et opérationnels				
	Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé				
<i>Commentaire</i>					
1 - Analyse de pratique b) entretien du candidat avec le jury					
	Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
	Justification des choix opérés				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
<i>Commentaire</i>					

Critères		TI	I	S	TS
2 - Animation d'une action de formation a) animation de l'action					
	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
	Qualité de l'animation et des interactions				
	Utilité des supports et des outils mobilisés				
<i>Commentaire</i>					

2 - Animation d'une action de formation professionnelle b) entretien avec le jury					
	Analyse distanciée de l'action de formation				
	Justification des choix opérés				
	Inscription la réunion de l'action de formation dans la durée				
	Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
<i>Commentaire</i>					
MEMOIRE PROFESSIONNEL					
Mémoire					
	Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
	Qualité formelle du mémoire				
	Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
	Intérêt du dispositif expérimenté				
	Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				
<i>Commentaire</i>					
Soutenance					
	Qualité de la communication				
	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				
<i>Commentaire</i>					
INTEGRATION DU NUNERIQUE					
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
<i>Commentaire</i>					